Envoyé en préfecture le 16/06/2015

Reçu en préfecture le 16/06/2015

Affiché le

ID: 038-253804710-20150610-15_32-DE

SYNDICAT GIXTE HORO GAUPHINE
MOTRE SERVICE
FORM YOS

N° 15.32 CREATION POSTE RESPONSABLE DE GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 28 mai 2015, s'est réuni en session ordinaire à St Bonnet de Mure, le 10 juin de l'an deux mille quinze sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 103 titulaires / Présents : 71 / Votants : 73

PRESENTS OU REPRESENTES:

- Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (22)
- 2 Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (10)
- Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (16)
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- G Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (15)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. QUEMIN André, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé:

Envoyé en préfecture le 16/06/2015

Reçu en préfecture le 16/06/2015

Affiché le

ID: 038-253804710-20150610-15_32-DE

L'audit financier a souligné l'absence de certaines procédures comptables nécessaires au sein de la collectivité.

Conformément à nos engagements de revenir à une situation sereine dès cette année 2015, il est proposé la création d'un poste d'attaché territorial, responsable de la gestion budgétaire et financière.

La définition de ce poste sera la suivante :

- Assure ou collabore à la préparation et à l'exécution du budget et aux procédures budgétaires
- * Assure la gestion de la dette et les garanties d'emprunts
- Assure le suivi de la fiscalité et des ressources
- Réalise des analyses financières et propose des stratégies
- Elabore et alimente les tableaux de bord financiers
- · Assure la préparation et l'exécution des marchés publics

Il vous est donc proposé la création de ce poste de catégorie A

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures, pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 10 juin 2015

Jean-Pierre JOURDAIN, Président